

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU REGISTRE MUNICIPAL OBLIGATOIRE**

Selon le règlement 131-2004 concernant l'utilisation des pesticides, tout entrepreneur souhaitant procéder à l'application d'engrais et/ou à l'exécution de traitements phytosanitaires incluant tous les pesticides (*à faible impact ou non*) sur le territoire de la Ville de Rimouski, doit être inscrit au registre municipal prévu à cette fin, en transmettant le présent formulaire complété ainsi que les documents obligatoires. La Ville de Rimouski vérifiera tous les documents transmis.

Toute inscription au registre est valide à compter de l'approbation par la Ville à œuvrer sur le territoire, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

L'enregistrement de votre entreprise au registre ne constitue pas un permis vous autorisant à procéder à des applications de pesticides.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE :

NOM DE L'ENTREPRISE :

NUMERO D'ENTREPRISE DU QUEBEC (NEQ) :

ENREGISTRE OU INCORPORE :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

CELLULAIRE :

NUMERO DE TELECOPIEUR :

SITE INTERNET :

ADRESSE COURRIEL :

NOM DU PROPRIETAIRE :

NOM DU REPRESENTANT :

NOMBRE D'EMPLOYES :

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE : (COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT)

AMENAGEMENT PAYSAGER

ARBORICULTURE

GESTION DE PELOUSE

GESTION PARASITAIRE

AUTRE, PRECISEZ : _____

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors du dépôt de votre demande d'inscription, vous devez fournir une copie lisible et valide des documents suivants :

- PERMIS D'UTILISATION DE PESTICIDES DETENUS PAR VOTRE ENTREPRISE, EMIS PAR LE MINISTERE CHARGE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET DES REGLEMENTS QUI EN DECOULENT
- CERTIFICAT DETENU PAR VOS EMPLOYES, EMIS PAR LE MINISTERE CHARGE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET DES REGLEMENTS QUI EN DECOULENT
- CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DE TOUS LES VEHICULES QUI CIRCULERONT SUR LE TERRITOIRE (PRENDRE NOTE QUE TOUS LES VEHICULES DEVRONT ETRE CLAIREMENT IDENTIFIES AU NOM DE L'ENTREPRISE INSCRITE AU REGISTRE)
- CONFIRMATION D'INSCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE A LA CSST
- PREUVE D'ASSURANCE RESPONSABILITE

DÉCLARATION

En présentant cette demande, vous convenez avoir lu et compris le Règlement municipal 131-2004 de la Ville de Rimouski et vous vous engagez à le respecter et à transmettre les informations requises par ce règlement.

Seul le propriétaire ou un représentant autorisé de l'entreprise peut signer la présente déclaration.

Nom en lettres moulées

Signature

À

Date

Vous pouvez présenter votre demande en faisant parvenir votre formulaire complété ainsi que les documents obligatoires au Service génie et environnement de la Ville de Rimouski.

- Par la poste : 205, avenue de la Cathédrale, Case postale 710, Rimouski (Québec) G5L 7C7
- Par télécopieur : 418 724-3284
- Par courriel : environnement@ville.rimouski.qc.ca